

FÉDÉRATION KRAV MAGA FRANCE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



Dossier d'Adhésion à la Fédération des Clubs

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Association :
 - Demande d'affiliation à la FKMFDA à compléter et signer (Cf. pages 2 à 4).
 - Autorisation de prélèvement bancaire SEPA à compléter et signer (Cf. page 5).
 - Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'association.
 - Charte d'affiliation à la FKMFDA à compléter et signer (Cf. pages 6 à 9).
 - Récépissé de déclaration à la préfecture.
 - Parution au Journal Officiel (création).
 - Statuts de l'association.
 - Règlement intérieur.
- ☐ Membres du bureau et instructeurs :
 - Attestation d'honorabilité à compléter et signer (Cf. page 10).
 - Diplômes/certifications attestant de la qualification des instructeurs et/ou éducateurs sportifs de l'association.
 - Diplôme de 1er secours : PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1) ou SST (sauveteur secouriste du travail) de tous les intervenants.
 - Attestation relative au questionnaire de santé (Cerfa n° 15699*01) (Cf. pages 11 et 12).

AFFILIATION

- ☐ Cotisation fédérale annuelle : 150€ (100€ à régler par chèque à la FKMFDA et 50€ prélevé directement par l'ASPTT sur le compte de l'association).

LICENCES

- ☐ Licence 2026/2027 assurance comprise : 35€ prélevés par l'ASPTT (28€ ASPTT et 7€ reversés à la FKMFDA pour son fonctionnement).
- ☐ Avantages de la licence :
 - du 3^{ème} au 7^{ème} degré, le délai de passage entre chaque degré est réduit d'une année.
 - des remises commerciales sont effectuées sur certains loisirs (consulter le site internet <https://asptt.com>).
- ☐ Equipement aux couleurs du club :
 - T-shirt instructeur offert (taille à communiquer) en récompense de la réussite du DIF.
 - T-shirt instructeur complémentaire à 15€ par chèque à l'ordre de la FKMFDA ou par virement bancaire.

DIPLÔMES

- ☐ **DIF** (Diplôme d'Instructeur Fédéral) : **droit d'inscription de 200€** (2 sessions par an). **Les demandes sont à adresser au minimum 2 mois avant la date de l'examen.** (formulaire à télécharger [ici](#))
- ☐ Du 1^{er} au 7^{ème} degré : **droit d'inscription de 100€**. Les demandes sont à adresser au minimum 2 mois avant la date de l'examen (formulaire à télécharger [ici](#))
- ☐ En cas d'échec au passage de grade, le 2^{ème} passage est à 50€ (session unique par an).
- ☐ **Passeport obligatoire** pour passage de grade/DIF et la vie fédérale : 30€
- ☐ 2 photos d'identité (dossier d'inscription et passeport).

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

Possibilité de faire reconnaître les Diplômes obtenus dans d'autres Fédérations par une **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE)**, via le Collège Technique National : **100€ / diplôme**. (formulaire à télécharger)

N.B : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées

13 rue de la Friche Patey - 27930 GRAVIGNY

Tél : 06 98 47 19 88

Email : federationkravmagafrance@gmail.com



FKMFDA

Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées



DEMANDE D’AFFILIATION SAISON : 2026 / 2027

Je soussigné(e) M.....

Agissant en tant que Président(e) du club, souhaite affilier mon club :

.....

Informations du club :	
Nom de l'association :	
N° SIREN :	
N° de déclaration en Préfecture :	Date :
Adresse du siège social :	
N° et nom de rue :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
Site internet :	
Facebook :	
Adresse de correspondance du club :	
Nom Prénom :	
N° et nom de rue :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :

Lieux d'entraînement :	
Nom 1 du lieu d'entraînement :	
N° et nom de rue :	
Code postal :	Ville :
Nom 2 du lieu d'entraînement :	
N° et nom de rue :	
Code postal :	Ville :
Nom 3 du lieu d'entraînement :	
N° et nom de rue :	
Code postal :	Ville :

Membres du bureau :	
Président(e) :	Civilité : ☐ Mr ☐ Mme
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
Trésorier(e) :	Civilité : ☐ Mr ☐ Mme
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
Secrétaire :	Civilité : ☐ Mr ☐ Mme
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
Autre membre :	Civilité : ☐ Mr ☐ Mme
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
Autre membre :	Civilité : ☐ Mr ☐ Mme
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
Autre membre :	Civilité : ☐ Mr ☐ Mme
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
Autre membre :	Civilité : ☐ Mr ☐ Mme
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :

(si besoin, ajouter les membres supplémentaires sur une feuille annexe).

COTISATION FEDERALE ANNUELLE : 150 €

(100 € à régler par chèque à la FKMFDA et 50 € prélevé directement par l'ASPTT sur le compte de l'association).

AUTORISATION PHOTOGRAPHIQUE – DROIT A LIMAGE (article 9 alinéa 1 du Code Civil)

Je soussigné : autorise la FKMFDA à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation aux entraînements, stages et autres, sur lesquelles pourrait apparaître mon image ou photos, ainsi que sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, sans aucune contrepartie.

Signature du représentant légal de l'association :

En adhérant à la FEDERATION KRAV MAGA FRANCE ET DISCIPLINES ASSOCIEES – FKMFDA, je m'engage à respecter les dispositions des statuts et de la charte d'affiliation de la FKMFDA.

Je certifie avoir pris connaissance de ces derniers.

Fait à, le

Signature du Président

FEDERATION KRAV MAGA FRANCE ET DISCIPLINES ASSOCIEES
Affiliée à l'ASPTT

Numéro de déclaration à la Préfecture de l'Eure : W 273009004

Agréée au Ministère de la Jeunesse et des Sports

Siège social : 13 rue de la Friche Patey 27930 GRAVIGNY

Tel : 06.98.47.19.88 - Email : federationkravmagafrance@gmail.com – Site : www.fkfmda.fr

ASPTT FEDERATION OMNISPORT
cultivons vos envies

*Veuillez compléter les champs marqués **

Votre Nom / Prénom du débiteur :

Nom d'adresse :

Numéro et nom de rue :

Code postal et Ville :

Pays :

Les coordonnées de votre compte :

[illegible][illegible]

Nom du créancier

* FEDERATION SPORTIVE DES ASPTT

Nom du créancier

[illegible]

Identifiant créancier SEPA

Nature ☐ SDD B2B ☒ SDD CORE

5 RUE MAURICE GRANDCOING

Numéro et nom de la rue

* 9	4	2	0	0	*IVRY SUR SEINE
-----	---	---	---	---	-----------------

Code Postal Ville

*FRANCE

Pays

Type de Paiement : * Paiement récurrent / répétitif

Signé à :

Le :/...../.....

Signature(s) :

*Veuillez signer ici



CHARTRE D’AFFILIATION

Fédération Krav Maga France et
Disciplines Associées - FSASPTT

2026-2027



ASP TT

FEDERATION
OMNISPORTS
cultivons vos envies



La Fédération Krav Maga France et Disciplines associées est une association nationale vouée à la promotion positive du krav maga, de la self défense, et du kapap.

Depuis 2023, la FKMFDA est en partenariat avec l'ASPTT Fédération omnisports.

L'ASPTT Fédération Omnisports (FSASPTT) est une fédération de clubs omnisports agréée par le ministère des sports et partenaire du développement des territoires et au service de l'ensemble de la population.

Elle a pour projet la mise en œuvre d'activités sociales, diversifiées, solidaires, conviviales et culturelles respectant les valeurs de :

- Compétences sportives et de gestion
- Citoyenneté
- Convivialité
- Respect des personnes
- Solidarité

Dans le cadre de **la convention de coopération FSASPTT – FKMFDA**, la présente charte d'affiliation a pour objet de définir un cadre cohérent de développement des clubs. Elle a pour but de contractualiser un socle commun de principes et de règles partagés entre la FKMFDA, la FSASPTT et les clubs. Sa signature contribue à définir les engagements réciproques des clubs, de la FKMFDA et de la FSASPTT en impliquant **11 droits et 11 devoirs** pour chaque entité.

Par son affiliation, le club bénéficie automatiquement de 11 droits essentiels :

1. Un portail MY ASPTT qui donne accès à : un outil de gestion des adhérents (ADHÉRONS) ; un module de gestion des administrateurs ; un annuaire ; une médiathèque.
2. Une couverture en assurance et/ou responsabilité qui se traduit par :
 - Une responsabilité civile club (RC)
 - Une assurance spécifique pour les dirigeants des Comités Directeurs de Club
 - Un agrément tourisme au bénéfice des clubs (randonnées pédestres, montagne, ski...)
3. Un accès à des remises exclusives via les partenaires privés de la FSASPTT et du Club PREMIUM ; des conseils nutrition (Nutrition by ASPTT) ; un livret sanitaire (Ma Santé by ASPTT).
4. La possibilité de participer aux événements proposés par la FKMFDA et la FSASPTT.
5. Le droit de passer des Diplômes d'Instructeurs Fédéraux et divers degrés de krav maga.
6. Le club bénéficie de l'agrément fédéral ouvrant la possibilité d'obtenir des subventions auprès d'organismes institutionnels (collectivités, ANS...) et de l'agrément national délivré à la FSASPTT au titre de l'engagement de Service Civique (les volontaires sont placés au sein des clubs avec une gestion administrative assurée par la FSASPTT).
7. Un soutien en matière de communication (événements, articles...).

8. Une mise en réseau des dirigeants et des éducateurs sportifs au sein de la FKMFDA et de la FSASPTT (ex : plateforme EDUC' Sport by ASPTT).
9. Une offre de formations adaptées aux besoins spécifiques des clubs pour leur gestion et leur développement (formations dirigeants, formations sportives, formations aux outils informatiques, formations marketing, communication et partenariats).
10. Un soutien juridique (conseil, formalisation des dossiers ou mise en relation directe avec un cabinet spécialisé) et un appui auprès des institutions nationales et territoriales.
11. Un soutien humain avec l'appui des bénévoles de la FKMFDA et des salariés de la FSASPTT.

En contrepartie des droits qui lui sont octroyés, le club s'implique et s'engage à 11 devoirs vis-à-vis de la FKMFDA et de la FSASPTT :

1. L'affiliation étant renouvelée par tacite reconduction, le club se verra prélever le montant correspondant par la FSASPTT au plus tard le 15/01 de l'année de l'affiliation.
 - 50 € pour les clubs de moins de 100 licenciés ASPTT PREMIUM
 - 100 € pour les clubs de 101 à 500 licenciés ASPTT PREMIUM
 - 200 € pour les clubs de 501 à 1500 licenciés ASPTT PREMIUM
 - 300 € pour les clubs de 1501 à 2500 licenciés ASPTT PREMIUM
 - 400 € pour les clubs de plus de 2500 licenciés ASPTT PREMIUM

Une quote-part de 100 € pour la FKMFDA sera ajouté au montant de l'affiliation de la FSASPTT.

2. Les pratiquants, encadrants et dirigeants relevant des activités krav maga, self défense ou kapap au sein du club doivent être licenciés à la FSASPTT - FKMFDA pour la saison considérée. Aucun pratiquant ou encadrant ne peut participer aux activités fédérales (stages, formations, évaluations, compétitions, évènements) sans être licencié.

Le coût de la licence PREMIUM pour l'année 2026-2027 est de 35€ par licence (quote-part FSASPTT : 28 € + quote-part FKMFDA : 7 €).

Le coût de la licence EVENT pour l'année 2026-2027 est de 2 € par licence.

3. Le club est tenu de fournir à la FSASPTT une autorisation de paiement destinée au règlement des licences ainsi qu'au paiement des factures dues.
4. Le club se doit d'appliquer les règles liées aux pratiques comptables en vigueur dans les associations sportives. Il doit présenter sa situation comptable (bilan, compte de résultat et balance) de l'année N-1 dès que les comptes de la saison sont arrêtés (au plus tard lors de l'assemblée générale annuelle du club).
5. Le club se doit d'appliquer les règles liées à l'encadrement et à la formation de ses éducateurs conformément à la réglementation en vigueur (Article L212-1 du Code du sport), et d'avoir souscrit au Contrat d'Engagement Républicain prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables aux associations sportives.

6. Le club reconnaît et s'engage à respecter les dispositions des articles L.212-5 et L.212-6 du Code du sport relatives à la délivrance des dans et grades équivalents dans les disciplines relevant des arts martiaux.
7. Le club a obligation, au travers du DOSSIER CLUB sur Adhérons, tout au long de l'année, de mettre à jour les coordonnées et les adresses des dirigeants. Il appartient également au club de veiller au respect des conditions d'honorabilité de ses dirigeants, encadrants et intervenants, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
8. La FKMFDA et la FSASPTT concluent au niveau national des partenariats financiers, institutionnels et promotionnels qui profitent à l'ensemble des clubs affiliés. En contrepartie, le club s'engage à réserver le meilleur accueil à ces partenaires.
9. Le club affilié contribue, dans la mesure de ses moyens, au projet de développement du Krav maga porté conjointement par la FKMFDA et la FSASPTT, dans le respect de son autonomie associative. Il s'engage également à respecter l'image et les chartes graphiques de LA FKMFDA et la FSASPTT.
10. Afin de s'inscrire dans les valeurs de solidarité et de convivialité de la FKMFDA, le club s'engage à participer, dans la mesure du possible, aux Assemblées Générales de la FKMFDA ou à s'y faire représenter.
11. Le club s'engage à voter et appliquer des statuts conformes au code du sport, et à se soumettre aux dispositions issues de l'application des statuts et règlements propres à la FKMFDA, à la FSASPTT, ainsi qu'aux conséquences du non-respect de ses obligations.

Le Bureau de la FKMFDA et la FSASPTT veilleront au respect de ces engagements et seront habilités à appliquer les mesures prévues pour chacun des devoirs.

Charte annuelle signée le :

La présidente de la FSASPTT
Suzy MARTIN

Signature précédée
de la mention
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé



Le Président de la FKMFDA
Jean Pierre DUBOC

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé



Le/La Président(e) du club

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

(Cachet du club)



CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ

Club :

Adhérent

Civilité : ☐ Mr ☐ Mme	Nom :
Prénom :	Date de naissance :
N° et nom de rue :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :

J'atteste exercer une des fonctions de :

☐ Encadrant (animateur, entraîneur, formateur)
☐ Dirigeant (élu ayant un mandat social : président, secrétaire, trésorier...)
☐ Arbitre

« La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L.212-1 et L.322[°]1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué. »

J'ai compris et j'accepte ce contrôle.

Je renseigne les données nécessaires au contrôle de mon honorabilité :

Nom et prénom de naissance (si différent de l'usage) :		
☐ Né(e) en France :	Département :	Commune :
☐ Né(e) à l'étranger :	Pays :	Ville :
Si né(e) à l'étranger :		
Nom de la mère :		Prénom de la mère :
Nom du père :		Prénom du père :

Date
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE LICENCIÉ

Questionnaire à destination des licenciés MAJEURS



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

**NB : Les réponses fournies relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

EXEMPLAIRE A REMETTRE AU CLUB ET A CONSERVER PAR CE DERNIER

FEDERATION KRAV MAGA FRANCE et Disciplines Associées



LICENCIÉ MAJEUR

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU
DU QUESTIONNAIRE RELATIF A
L'ETAT DE SANTE POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE SPORTIVE**

Je soussigné(e) : _____ Prénom _____

Demeurant à _____

Atteste avoir complété l'ensemble du questionnaire de santé « QS-SPORT » (cerfa n° 15699*01) et avoir répondu négativement à l'ensemble des items présentés.

Date et signature :